

AUDITION – COMMISSION CONSEIL DES ETATS

MARDI 13 AVRIL 2021

PARTICIPANTS : PIERRE-ANDRE COMTE ET LOIC DOBLER, DEPUTES PS

C'est à la suite des révélations de la RTS, en septembre 2019, que nous avons déposé une « motion interne » au Parlement jurassien, par laquelle celui-ci, conformément aux constitutions fédérale et cantonale, est invité à faire usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et, ce faisant, à demander aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales donnant les moyens à l'OFSP de stopper la hausse des prix des médicaments concernés. A terme, de les faire baisser dans une mesure conforme à la raison.

L'explosion des coûts dans l'oncologie, l'Office fédéral de la santé le constate depuis longtemps. Nous n'inventons rien. Nous n'avons qu'un sentiment de honte et une parole réprobatrice à faire connaître. L'évolution dans le secteur des médicaments est plus que préoccupante et, qu'elles que soient les motifs circonstanciés qu'on pourra nous donner, quels que soient les faux prétextes, quelles que soient les démonstrations savantes qu'on pourra nous faire, nous ne céderons rien de notre réprobation. L'évolution des prix des médicaments contre le cancer déshonore les Etats qui s'en accommodent.

Le système de santé suisse, avons-nous dit dans notre motion, se précipite dans une crise très grave en raison de l'explosion de ces prix, prix qui ne sont ni justifiés, ni justifiables. Qui en empêchera – ou empêche – l'aggravation de ce phénomène ? Nous attendons des réponses à cette question qui, pour naïve qu'elle puisse paraître aux yeux d'une technocratie politique prétentieuse, n'en demeure pas moins légitime aux yeux de tous ceux qui refusent le fait accompli et rejettent une justification qui n'a de péremptoire que le ton dans lequel on la livre aux gens.

La Ligue suisse contre le cancer s'élève contre ce qu'elle appelle « la grave dérive du prix des médicaments », qu'elle considère injustifiée. Comme la fondation *Recherche suisse contre le cancer*, elle exige « des responsables politiques de nouveaux modèles de tarification pour les médicaments innovants ».

Ces institutions posent la seule question digne d'être traitée avec tous les égards et l'esprit de responsabilité. Elle concerne le respect du principe de solidarité de notre système de santé. « Les plus riches doivent-ils être les seuls à pouvoir se payer les médicaments qui soulagent la souffrance ou sauvent la vie ? » Quand cette question sera considérée comme il se doit

dans une humanité responsable et solidaire, alors peut-être progressera-t-on vers des solutions qui répondent à ce principe et sauve l'honneur de notre société. Le reste, toutes les explications du monde, savantes, économiques où tout ce qu'on voudra, ne pèse rien face à la responsabilité qui nous revient et que nous partageons. Il s'avère incontestable aujourd'hui, toujours ce que dit la Ligue, que « les prix des médicaments ne sont plus le reflet des montants investis dans la recherche ». Ils sont donc injustifiés.

Le pire, c'est que les prix des nouveaux médicaments contre le cancer flambent, alors que leur bénéfice thérapeutique par rapport aux anciens traitements est « modeste ». Même les médicaments n'induisant que de faibles améliorations voient leur prix s'envoler, dénonce une étude publiée dans le « Journal européen du cancer » (*European Journal of cancer*). La valeur ajoutée des nouveaux traitements, précise-t-il, est faible, ce qui n'empêche pas l'envol des prix vers des sommets.

L'OMS pense la même chose, puisqu'elle affirme que les prix des médicaments ne sont plus justifiés en regard des sommes investies dans la recherche, l'excuse toujours mise en avant pour légitimer une pratique des prix parfaitement indécente.

La *Revue médicale suisse*, quant à elle, demande que la définition du prix des médicaments doit se faire dans la transparence, cela au niveau des firmes pharmaceutiques, ainsi que dans chaque étape de négociation menant à son remboursement par l'OFAS. Il est peu probable, dit-elle, qu'un seul de ces médicaments chers ne vale un tel prix si un plan de remboursement sur le moyen terme devait être pris en compte, et si cet effort pouvait prendre place transversalement entre les compagnies au niveau international. Elle ajoute qu'il est indispensable de développer de nouveaux modèles de financement des médicaments en collaboration avec l'industrie pharmaceutique, en tant que première étape et pour l'immédiat en Suisse.

Cette question, nous le savons, n'est pas neuve. Le Postulat n° 3438 de David Eugen, traité en 2006, nous le rappelle. Il avait pour titre : « Des médicaments trop chers pour le traitement du cancer ». Je sais, je ne vous apprend rien. Que demandait ce postulat au Conseil fédéral ?

1. D'analyser les raisons pour lesquelles les prix des médicaments contre le cancer sont fixés à des niveaux aussi élevés, notamment dans le cadre de la procédure de fixation des prix par l'Etat;

- 2. De définir les mesures à prendre pour freiner efficacement la hausse de ces prix;**
- 3. De soumettre dans les meilleurs délais au Parlement un rapport rendant compte de ses conclusions.**

A l'époque, le gouvernement indiquait qu'il était conscient des problèmes posés par l'évolution du prix des médicaments dans le secteur oncologique, et qu'il était nécessaire d'examiner les dépenses des fabricants de ces médicaments, ainsi que d'effectuer une analyse coûts/bénéfices détaillée des thérapies oncologiques médicamenteuses. Des mesures étaient annoncées pour faire baisser les prix.

Au temps où nous déposions notre motion interne, c'était en 2019, nous réagissions, comme cela a été dit, aux révélations des médias. Rien n'avait changé depuis 2006, ce que nous trouvions inacceptable. Que s'est-il passé depuis octobre 2019, et où en sommes-nous en 2021 ? Nous sommes impatients de le savoir, en vous priant de bien vouloir nous excuser si nous avons quelques lacunes ou manques manifestes d'informations à ce sujet. Le Gouvernement jurassien avait appuyé notre motion, indiquant qu'il s'agissait de la bonne voie à suivre pour faire évoluer les choses. Je ne doute pas qu'il sera intéressé par les réponses qu'on nous donnera aujourd'hui.

Selon l'enquête précitée de la RTS, les médicaments contre le cancer ont coûté en 2018 près d'un milliard de francs aux assurés suisses. Des traitements sont facturés plus de 80 fois leurs coûts de fabrication ! Quand on sait que, chaque année en Suisse, plus de 40'000 personnes apprennent qu'elles ont un cancer, le «marché» du cancer s'avère comme des plus lucratifs pour les pharmas. Des médicaments dont le coût de revient s'élève à 50 francs (flacon d'Herceptin, par exemple) sont vendus 2'095 francs, selon des spécialistes en biotechnologies ! Ainsi, sur la base d'études scientifiques et de rapports d'analystes financiers et d'experts, on apprend que les pharmas réalisent des marges de 85% dans leurs ventes de médicaments contre le cancer ! En cinq ans, les remboursements LAMal pour les anti-cancéreux ont bondi de 54%, passant de 603 à 931 millions de francs par an.

Il n'est ni agressif, ni exagéré de dire, et alors qu'on n'est pas spécialiste et qu'on n'a pour nous que le simple bon sens, qu'on marche sur la tête au

plus grand plaisir des entreprises pharmaceutiques qui réalisent des marges et des bénéfices qui dépassent l'entendement.

Les intérêts économiques doivent-ils primer sur les intérêts humains ? Question posée aux industries du médicament et à la classe politique. Les médicaments contre le cancer doivent-ils être abordables pour tous ? Autre question, à laquelle, comme à la précédente, on ne peut que répondre par le principe de solidarité en dehors duquel la société sombre dans l'ignominie.

Ignominie. Un grand mot, me direz-vous. Un mot sévère, certes, mais un mot qui dit ce qu'il veut dire.

Pierre-André Comte

Député PS